

CONSTRUIRE DEMAIN AVEC LES HOMMES ÉCHANGE AVEC FBR AVOCATS

Une formidable opportunité s'offre aux dirigeants : prendre une longueur d'avance en construisant leur propre accord d'entreprise.

Lors du premier confinement, j'ai surtout été consultée 'techniquement' pour la mise en œuvre de mesures liées au COVID-19 : chômage partiel, télétravail, frais professionnels... A cela s'ajoutait la paralysie de la justice, qui pénalisait les procédures en cours. Puis, passée cette phase de 'sidération', le télétravail s'est généralisé et j'ai été confrontée à d'autres



Me V. Fodor

questions, notamment celle des salariés en souffrance, du fait de l'isolement professionnel et/ou personnel, de l'épuisement lié à la non-maîtrise du temps. Tous les dysfonctionnements sous-jacents se sont exacerbés, des comportements déloyaux à la déraison de la chasse aux objectifs.

“
*Je reste
pragmatique
et optimiste :
je crois à la force
de l'expérience !*

Aujourd'hui, j'entends mettre au service des organisations et des hommes une énergie positive.

Notre gouvernement et notre législateur ont dit clairement aux entreprises que c'est 'à elles de jouer'. Depuis le 9 juin, celles-ci sont incitées, dans un cadre législatif comprenant notamment l'ANI (accord national interprofessionnel) à conclure leurs propres accords d'entreprise sur le télétravail. Bien entendu, les principes du droit seront respectés, mais elles ont la possibilité inédite de formaliser des 'règles du jeu' sur-mesure.

C'est une grande avancée et je les y accompagne !

Comment agir pour soutenir une reprise à la fois solide et durable ?
Les avis de nos experts convergent : l'époque exige une approche sur-mesure et efficiente à 100%.

ParuDans

Capital

24 JUIN 2021

